



Étude sur l'incidence et l'utilisation de la culture et des arts canadiens dans la politique étrangère et les services diplomatiques du Canada, et sur d'autres questions connexes

Mémoire supplémentaire concernant les visas de visiteur

Présenté le 18 juillet 2018

Frédéric Julien
Coprésident, Coalition canadienne des arts
Directeur, recherche et développement, Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA)

Introduction

La Coalition canadienne des arts a comparu devant le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international le 26 avril 2018. Elle a présenté deux mémoires : le 27 février et le 29 mai.

Depuis, de nouveaux faits concernant les visas de résident temporaire (visas de visiteur) ont été révélés par le *Globe and Mail*. Ces faits confirment les problèmes relatifs aux refus de visa que le sénateur Victor Oh a relevés. Ces problèmes doivent donc être signalés aux membres du comité sénatorial permanent.

Les visas de visiteur et les obstacles administratifs connexes qui nuisent aux échanges culturels

Augmentation en flèche du nombre de refus

Les étrangers qui veulent faire un séjour au Canada doivent répondre à un certain nombre d'exigences administratives avant de pouvoir y entrer. Selon leur pays de résidence, ils peuvent être tenus d'obtenir un visa de résident temporaire (communément appelé « visa de visiteur »), de fournir des données biométriques et d'obtenir une autorisation de voyage électronique.

La liste des pays pour lesquels le Canada exige actuellement un visa comprend 146 pays, dont plusieurs grands partenaires commerciaux du Canada (la Chine, l'Inde, la Malaisie, le Vietnam et tous les pays du Mercosur). Le Canada [dispense 54 pays de l'obligation de visa](#).

On ne peut obtenir un visa que dans les bureaux d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada d'une ambassade, d'un haut-commissariat ou d'un consulat canadien, ou dans un centre de réception des demandes de visa (CRDV). Les CRDV sont gérés par des tiers fournisseurs. Présentement, on en compte 137 dans 95 pays. En février dernier, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'en ouvrir de nouveaux. On pouvait lire ceci dans son [communiqué](#) : « [D]'ici novembre 2019, il y aura au moins 149 CRDV dans 99 pays. »

Le 8 juillet, le *Globe and Mail* a publié l'article « [Access denied: Canada's refusal rate for visitor visas soars](#) », qui révèle une hausse du nombre de demandes de visa ainsi qu'une augmentation du taux de refus. Voici quelques données provenant d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada que le *Globe and Mail* a obtenus :

- Le nombre de demandes de visa de résident temporaire est passé de 1,3 million, en 2012, à environ 2,3 millions, en 2017;
- Le taux de refus des demandes de résident temporaire est passé de 18 %, en 2012, à 26 %, en 2017;
- En 2017, le Canada a refusé l'entrée à près de 600 000 personnes;
- Au cours du premier trimestre de 2018, le taux de refus a augmenté de 30 %;
- Les taux de refus les plus élevés se concentrent en Afrique et au Moyen-Orient;
- Le taux de refus de visa d'étudiant a aussi augmenté, de 26 % en 2012 à 33 % en 2017.

L'article dit aussi ceci : « Dans la plupart des cas de refus de visa, les agents canadiens affirment ne pas être convaincus que les demandeurs quitteront le pays après leur séjour. Ils peuvent rejeter une demande s'ils estiment que le demandeur n'a pas prouvé qu'il avait les moyens nécessaires pour payer les frais occasionnés par son séjour, qu'il avait un proche parent ou des liens financiers au Canada ou, au contraire, que les liens avec son pays d'origine sont peu solides. » Dans la mesure où très peu d'explications sont

données aux demandeurs quant aux motifs du refus, on ne peut que se demander si toutes les demandes ont été bien évaluées et s'il n'existe pas un lien de corrélation direct entre la hausse du nombre de demandes et l'augmentation du taux de refus.

Cette information concorde avec la preuve empirique recueillie par la Coalition canadienne des arts.

Depuis 2015, plusieurs problèmes relatifs au séjour temporaire d'artistes étrangers ont été signalés à la Coalition canadienne des arts. Plus particulièrement, un certain nombre de membres du Réseau d'arts médiatiques de l'Ontario et de l'Association professionnelle des théâtres canadiens ont éprouvé des difficultés en ce qui concerne le séjour temporaire d'artistes en visite. Dans certains de ces cas, il s'agissait d'engagements artistiques à court terme ou de tournées de quelques semaines dans plusieurs villes. Par contre, dans la plupart des cas, il s'agissait de résidences artistiques à long terme. Ces cas font ressortir deux types de problèmes. La plupart des cas se rapportent à des artistes à qui un centre de réception des demandes de visa refuse un visa de résidence temporaire. Dans quelques autres cas, il s'agit d'artistes à qui on refuse l'entrée ou que les douaniers détiennent dans un point d'entrée au Canada (même s'ils possèdent un visa). Les cas de visas refusés touchent des artistes provenant du Moyen-Orient, d'Afrique ou de l'Amérique latine.

L'augmentation du taux de refus des visas représente une grave menace pour les diffuseurs de spectacles et les festivals d'arts de la scène. Comme presque tous les groupes de musique et les compagnies de théâtre qui font une tournée au Canada comprennent au moins quatre artistes et techniciens, les risques qu'au moins une demande de visa soit refusée deviennent très élevés. De nombreuses représentations seront donc annulées, ce qui entraînera des difficultés financières et administratives aux diffuseurs canadiens.

Exigences accrues en matière de données biométriques

Les démarches pour obtenir un visa de résident temporaire vont bientôt devenir beaucoup plus lourdes et coûteuses.

En 2013, le Canada a commencé à exiger des données biométriques (photo et empreintes digitales) aux habitants de 29 pays. Ces exigences s'appliqueront bientôt à tous les demandeurs de visa. À compter du 31 juillet 2018, le Canada exigera des données biométriques aux demandeurs de visa provenant de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique. À compter du 31 décembre 2018, ces exigences s'appliqueront aussi aux demandeurs de visa provenant de l'Asie, de l'Asie-Pacifique et des Amériques.

Pour pouvoir fournir ces données biométriques, les demandeurs de visa devront se rendre en personne à un centre de réception des demandes de visa de leur pays ou d'un pays voisin. Ils ne pourront plus présenter leur demande par la poste. Ces contraintes feront donc perdre beaucoup de temps à certains demandeurs et les obligeront à assumer d'importants coûts de déplacement.

Les exigences relatives aux données biométriques génèrent aussi des coûts de traitement. Le traitement de chaque demande coûte 85 \$ CA. Les groupes d'au moins trois artistes et employés qui demandent en même temps des permis de travail ne devront payer en tout qu'un maximum de 255 \$ CA. Cette mesure n'aura toutefois qu'un effet limité, car les artistes de spectacle qui font une tournée au Canada (et qui ne font pas partie d'une production canadienne) sont dispensés, en vertu de [l'alinéa 186g\) du Règlement](#), de l'obligation d'obtenir un permis de travail. Ils ne pourront donc pas bénéficier de la limite maximale exigée aux artistes de spectacle.

Pour les groupes de musique et les compagnies d'arts de la scène, les coûts grimperont donc très vite. Les quatre membres et le directeur technique d'un groupe de musique provenant d'un pays pour lequel un visa

est exigé devront donc, par exemple, payer 100 \$ CA en frais de traitement des demandes. De plus, chacun d'entre eux devra payer 85 \$ CA pour le traitement des données biométriques. La facture totale s'élèvera donc à 925 \$ avant même de compter le coût du transport en avion. Ces coûts seront refilés aux festivals et aux diffuseurs de spectacles du Canada et ils réduiront considérablement la viabilité financière des tournées d'artistes étrangers au Canada.

La collecte et le traitement de données biométriques risquent aussi d'augmenter le temps général de traitement des demandes de visa pour les visiteurs, car le traitement des demandes ne pourra pas commencer avant que les données biométriques ne soient elles-mêmes traitées. Voici d'ailleurs ce qu'on peut lire sur le site Web d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#) : « Le temps consacré à la collecte et à la vérification des données biométriques n'est pas compté dans le temps de traitement d'une demande. Les demandeurs sont invités à fournir leurs renseignements biométriques aussi vite que possible. Le plus tôt ils le feront, le plus vite Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pourra commencer à traiter leur demande. »

Si, en matière de collecte et de vérification des données biométriques, les centres de réception des demandes de visa sont incapables de suivre le rythme, on risque de constater une augmentation du temps de traitement des demandes de visa ou d'autres hausses du taux de refus des visas.

De plus amples renseignements sur les données biométriques se trouvent sur le site Web d'[Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada](#).

Conclusion

À cause de l'augmentation du taux de refus et des données biométriques exigées, la présentation, par des organismes canadiens, d'artistes étrangers provenant de pays pour lesquels un visa est exigé devient une entreprise coûteuse et risquée. Tout le monde perd dans cette situation : les organismes artistiques du Canada, le public canadien et les artistes étrangers. La réputation du Canada à titre de pays ouvert et accueillant sera aussi grandement entachée.

Les récents obstacles administratifs et financiers en ce qui concerne les demandes de visa auront des répercussions sur les rapports commerciaux et diplomatiques du Canada avec tous les pays pour lesquels il exige un visa, notamment les grands partenaires commerciaux que sont la Chine et l'Inde.

La Coalition canadienne des arts

La Coalition canadienne des arts est un regroupement non partisan de collaboration lancé par des organismes de services nationaux dans le domaine des arts et des associations mutuelles, et dirigé par un comité de direction composé de bénévoles. Nous avons tous l'intime conviction qu'un solide secteur des arts et de la culture fait un apport dynamique, vivant et innovateur à l'économie des collectivités et qu'une vigoureuse politique culturelle fédérale et de bons cadres d'investissements ont un effet de levier sur l'apport des arts et de la culture à l'économie canadienne, à la collectivité et à la réputation du Canada à l'étranger.

La liste complète des [membres de la Coalition](#) peut être consultée sur notre site Web.